



BULLETIN DU CONSEIL DE L'ORDRE DES MÉDECINS

de La Seine Saint Denis

N°15

SOMMAIRE

p.3

Éditorial

Une année riche de promesses...

p.4

Composition du Bureau, du Conseil et des Commissions

p.5-11

Informations départementales

- Sécurité des médecins
- Site Internet du CDOM
- Démographie médicale en Seine Saint Denis

p.12

Informations nationales

- Interdiction de fumer dans les lieux publics
- Conjoint collaborateur

p.13-16

Informations diverses

- Savoir détecter l'origine professionnelle des cancers
- Médecin de Réserve : mode d'emploi
- Du travail pour les retraités

p.17

Tribune libre

- La personne de confiance

p.18-22

Tableau départemental

36^e année
FEVRIER 2007



www.cdom93.fr
**NAISSANCE DE
VOTRE SITE INTERNET**

imprimeur et 
www.impressionsdigitales.fr

catalogues

affiches

tarifs

notices

fiches techniques

cartes postales

argumentaires

annuaires

adhésifs

invitations

magazines

journaux internes

lettres

livres

chemises

calendriers

intercalaires

classeurs

guides

impressionsdigitales

216 rue de Rosny
93100 Montreuil-sous-Bois
Tél 01 49 88 45 72
Fax 01 49 88 45 80
jp.seferian@idneo.com



Une année riche de promesses...



*Le Président
Dr Edgard Fellous*

Mes Chers Confrères,

En ce début d'année permettez moi, tout d'abord, en mon nom personnel et au nom de tout le Conseil de vous présenter nos meilleurs vœux pour 2007. Que cette nouvelle année comble vos souhaits tant personnels que professionnels.

L'année qui vient va être riche en événements qui ne seront pas, sans conséquence, sur notre activité.

Je pense bien évidemment à l'élection politique majeure de notre pays, dont le résultat quel qu'il soit réagira sur notre quotidien professionnel.

Mais d'autres rendez-vous nous attendent :

1°) Tout d'abord et près de nous, la mise en place des Conseils Régionaux Administratifs, échelon régional qui manquait à notre Institution. Vous n'êtes pas sans savoir que la région est aujourd'hui une référence géographique essentielle dans la prise de décisions sur des sujets de compétence ordinaire.

L'Ordre des médecins doit être présent à ce niveau sans empiéter, et nous y veillerons, sur les missions du Conseil départemental. Le Conseil régional devra être l'interlocuteur essentiel sur les problèmes sanitaires, comme nous le sommes aujourd'hui au niveau départemental.

2°) Un deuxième événement en 2007 risque de modifier nos pratiques. Il s'agit du Dossier Médical Personnel.

Après moult tergiversations, variations et expérimentations, les choses semblent se décanter lentement.

Des questions restent posées, mais l'évolution nous paraît incontournable. Si les réserves soulevées par notre Institution, auront réponses (sécurité de l'information, problèmes du droit d'effacement, délimitations des responsabilités de chacun...), il n'y aura pas d'opposition de principe à cette mise en place qui doit être perçue comme une avancée technologique importante.

3°) La Formation Médicale Continue et l'Évaluation des Pratiques Professionnelles sont le troisième élément qui marquera l'année qui vient.

Enfin les choses ont bougé, les décrets sont parus, les règles connues et, avec l'élection des conseillers régionaux ordinaires, l'installation des Conseils Régionaux de FMC sera dans quelques semaines une réalité.

L'Ordre des médecins y a toute sa place légitime. Au-delà de la présence des conseillers ordinaires dans les CRFMC, de l'adossement de ces derniers sur nos structures ordinaires, nous devons nous féliciter de cette mise en place utile, nécessaire et répondant au devoir de formation que la déontologie nous impose. La FMC, comme l'EPP peuvent paraître, au départ, comme source de complications, d'interrogations et de contraintes supplémentaires, mais elles seront au final un enrichissement, une modernisation et une richesse pour les professionnels et la profession au service de nos patients.

Enfin, permettez-moi de vous citer une quatrième avancée ordinaire spécifiquement séquanodionysienne. En effet, dans les semaines qui viennent, vous aurez un nouveau lien d'échange et de service avec votre Conseil départemental et les quarante deux conseillers titulaires et suppléants, le site internet du Conseil départemental de Seine-Saint-Denis va être ouvert.

Tout cela montre que, nonobstant un exercice professionnel empreint de contraintes croissantes, les médecins évoluent et avancent pour adapter leur métier aux réalités actuelles.

Les médecins séquanodionysiens ne sont pas en reste dans ce dynamisme, vous le prouvez encore aujourd'hui par le positionnement vers le Centre 15, la permanence des soins adaptée à notre département, le site internet.

Il nous faut poursuivre dans ce sens avec le Conseil départemental de l'Ordre des médecins de Seine-Saint-Denis à vos côtés.

Bien confraternellement.

**Le Président,
Dr Edgard Fellous**

BUREAU ET COMMISSIONS

COMPOSITION DU BUREAU

Présidents d'honneur

Docteur Émile QUINQUENEL
7, Allée de Longchamp - 92150 SURESNES

Docteur Patrick BOUET
25, Av. du Raincy - 93250 VILLEMOMBLE

Vice-Président d'honneur

Docteur Daniel FAUCHER
19, rue de Gretz
77690 MONTIGNY SUR LOING

Président

Docteur Edgard FELLOUS
22, Avenue Edouard Vaillant
93000 BOBIGNY

Vice-Présidents

Docteur Gérard Aoustin
CMS, 2 rue de la République
93700 DRANCY

Docteur Patrice FOURNIER
11/13, rue du 4ème Zouaves
93110 BOBIGNY

Docteur Guislain RUELLAND
90, boulevard Jean-Jaurès
93190 LIVRY GARGAN

Docteur Jean-Pierre SALA
135-137, Avenue Vauban
93190 LIVRY GARGAN

Secrétaire Général

Docteur Xavier MARLAND
201, Allée de Montfermeil
93390 CLICHY-SOUS-BOIS

Secrétaires Généraux Adjoints

Docteur Serge DOUKHAN
97, avenue Henri Barbusse – 93700 DRANCY

Docteur Jean-Luc GAILLARD-REGNAULT
Hôpital Jean Verdier
Avenue du 14 Juillet
93140 BONDY

Trésorier

Docteur Gilbert LECLERCQ
Hôpital Avicenne - 125, rue de Stalingrad
93000 BOBIGNY

Trésorier Adjoint

Docteur Georges HUA
SUR - 17, rue Henri Varagnat - 93140 BONDY

COMPOSITION DU CONSEIL

Membres Titulaires

AOUSTIN Gérard,
BOUET Patrick,
DAVID Jacques,
DOUKHAN Serge,
FARCILLI Bernard,
FELLOUS Edgard,
FOURNIER Patrice,
GAILLARD-REGNAULT Jean-Luc,
GRINBERG Daniel,
HUA Georges,
LANDRIN-TIXIER Dominique,
LECLERCQ Gilbert,
MARLAND Xavier,
PIQUET Jacques,
REY Jean-Paul,
ROUEFF Michel,

RUELLAND Guislain,
SALA Jean-Pierre,
SEBTON Alfred,
SOHET Marie-Catherine,
VIALLE Christian.

Membres Suppléants

ALLIOT Jacques,
BAUX Frédéric,
BENAMOUZIG Robert,
BERTONNIER Michel,
BLONDEL Dominique,
CHAHED Hedi,
FEUGERE-ENGEL Annick,
LACAILLE Antoine,
LE CLESIAU Hervé,
MOUSSET Michèle,
PALOMBO Jacques,
QUATTROCIOCHI Barbara,
RAHME Tony,
ROZAN Marc-Alain,
SAMSON Jacques,
SESTIE Pierre-Marie,
SIAVELLIS Georges,
TRÂN Thi Mai,
VOLDMAN Claude,
WEILL Etienne.

COMMISSIONS

1 - COMMISSION CONTRATS - QUALIFICATIONS - REMPLACEMENTS

Président

Docteur Alfred SEBTON

2 - COMMISSION LITIGES ET PLAINTES

Président

Docteur Gérard Aoustin

3 - COMMISSION EXERCICE PROFESSIONNEL

Président

Docteur Patrice FOURNIER

4 - COMMISSION BULLETIN, COMMUNICATION ET NOUVELLES TECHNOLOGIES

Président

Docteur Jacques PIQUET

5 - COMMISSION TRÉSORERIE

Trésorier

Docteur Gilbert LECLERCQ

- DÉLÉGATION A L'ENTRAIDE

Docteur Gilbert LECLERCQ

- DÉLÉGATION RAPPORT AVEC L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE ET CARTES C.P.S.

Docteur Georges HUA

RESPONSABLE DELEGATION

ETABLISSEMENTS PUBLICS ET PRIVÉS

Docteur Marc-Alain ROZAN

CONSEILLERS

CONSEILLER NATIONAL

Docteur Patrick BOUET
25, Av. du Raincy - 93250 VILLEMOMBLE

CONSEILLER NATIONAL pour l'Île-de-France

Docteur Gérard LAGARDE
6, rue Carême Prenant - 95100 ARGENTEUIL

CONSEILLERS RÉGIONAUX

Conseiller Régional Titulaire

Docteur Dominique STÉRIN
37, avenue d'Iéna
75016 PARIS

Conseiller Régional Titulaire

Docteur Pierre GASCH
26, Grande Rue Charles de Gaulle
94130 NOGENT-SUR-MARNE

Conseiller Régional Suppléant

Docteur Mireille CHAPELLE
31, rue Emeriau
75015 PARIS

ADMINISTRATION

SECÉTAIRE DE DIRECTION

Mme MEYRAN Patricia

ACCUEIL, RÉCEPTION, BULLETIN

Mme COLLINET Martine

CONTRATS, LITIGES ET PLAINTES

Melle LAURENT Monique

TRÉSORERIE, FICHER

Mme LAVERGNE Michèle

CONVENTIONS, RAPPORTS AVEC L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE, REPLACEMENTS

Melle LONGATTE Claire

Les bureaux sont ouverts

du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h

2, rue Adèle 93250 Villemomble

Tél. : 01 45 28 08 64 - Fax : 01 48 94 35 50

E-mail : seine-st-denis@93.medecin.fr - www.cdom93.fr

Le conseil départemental de l'Ordre des médecins souhaite faire du bulletin départemental l'organe privilégié de communication avec les confrères inscrits dans notre département.

Toute proposition, toute forme d'échange seront étudiées avec la plus grande attention par la Commission du Bulletin

SÉCURITÉ DES MÉDECINS

LISTE DES RÉFÉRENTS MÉDECINS DE LA SEINE SAINT DENIS

Cette liste a été établie afin de permettre à chaque médecin qui en a besoin de s'adresser à un interlocuteur privilégié. Elle remplace la liste que nous avons publiée dans le Bulletin n° 12 en octobre 2005. Les fonctionnaires de police changent régulièrement d'affectation. Nous avons l'intention de tenir cette liste à jour « en temps réel » et de la mettre à votre disposition sur le site du Conseil, bientôt disponible (www.cdom93.fr). Afin qu'elle soit la plus parfaite possible, merci de nous aider à la tenir à jour. Faites nous part des difficultés éventuelles que vous pourriez rencontrer ou des modifications dont vous auriez eu connaissance.

COMMISSARIATS	NOM	Prénom	Grade	Adresse	Téléphone
1^{er} district					
BOBIGNY NOISY LE SEC	OSTERMAN	Jean Philippe	CDT	362, avenue Paul Vaillant Couturier	01-43-93-20-00
BONDY LES PAVILLONS/BOIS	MERZEREAU	Jean Pierre	B/C	26, avenue Henri Barbusse	01-48-50-30-00
DRANCY	BRETON	Marie Laure	LT	6, rue de la République	01-41-60-81-40
LES LILAS BAGNOLET ROMAINVILLE LE PRÉ SAINT GERVAIS	GAUTHEUR	Jean Jacques	CNE	55-57, boulevard Eugène Decros	01-41-83-67-00
PANTIN	RIVET	Nicole	CNE	14-16, rue Eugène et Louise Cornet	01-41-83-45-00
2^e district					
AUBERVILLIERS	GLEVER	Jean Yves	CDT	22-26, rue Léopold Rechossière	01-48-11-17-00
EPINAY SUR SEINE VILLETANEUSE	LITZELMANN	Patrick	BIER	40, rue de Quétigny	01-49-40-17-00
LA COURNEUVE DUGNY LE BOURGET	MILESI	Frédérique	BIER	16, place du Pommier de Bois	01-43-11-77-30
SAINT DENIS L'ÎLE SAINT DENIS	SART	Pierre	CDT	15, rue Jean Mermoz	01-49-71-80-00
SAINT OUEN	LEVEAU	Louis Vincent	LT	6, rue Diderot	01-49-21-14-50
STAINS PIERREFITTE SUR SEINE	DEWASMES	Danièle	CNE	47, avenue Marcel Cachin	01-49-71-33-50
3^e district					
AULNAY SOUS BOIS	DEMOUR	Alain	B/M	26, rue Louis Barrault	01-48-19-30-00
LE BLANC MESNIL	BEAUDEAU	Robert	CDT	Place Gabriel Péri	01-48-14-29-30
LE RAINCY CLICHY SOUS BOIS	THOMAS	Gilles	CNE	9, boulevard de l'Ouest	01-43-01-35-00
LIVRY GARGAN COUBRON VAUJOURS	SANTAIS	Thierry	CNE	2, avenue du Consul Général Nordling	01-41-70-18-30
SEVRAN	GARCIA	Elsa	LT	Place Gaston Buisnière	01-41-52-16-40
VILLEPINTE TREMBLAY EN France	LEROY	Catherine	CDT	1-3, rue Jean Fourgeaud	01-49-63-46-10
4^e district					
GAGNY MONTFERMEIL	SABATTE	Francis	CDT	13, rue Parmentier	01-43-01-33-50
MONTREUIL SOUS BOIS	TARDIEU		CDT	18-22, boulevard Paul Vaillant Couturier	01-49-88-89-00
NEUILLY SUR MARNE NEUILLY PLAISANCE	TASSIN BUSSINGER	Dominique René	CNE B/M	34, boulevard du Maréchal Foch	01-56-49-10-10
NOISY LE GRAND GOURNAY SUR MARNE	PUMA	Christel	BIER	1 bis, rue Emile Cossonneau	01-55-85-80-00
ROSNY SOUS BOIS VILLEMOMBLE	CHATELAIN	Clément	LT	20, avenue Lech Walesa	01-48-12-28-30

N.B. : les adresses et n° de téléphone sont fournis par les autorités de Police

Pour faciliter vos démarches ou répondre à vos questions, les conseillers ordinaires se mobilisent et se tiennent à votre disposition. Voici la liste de ces conseillers et leur répartition par commune.



CONSEILLERS ORDINAUX

RÉPARTITION PAR COMMUNES

COMMUNES	Docteur	Coordonnées	
AUBERVILLIERS	ROZAN Marc Alain	Hôpital La Roseraie - 1, Rue du Docteur Julien Rozan 93300 Aubervilliers	01 48 39 41 00
AULNAY SOUS BOIS	LACAILLE Antoine	Clinique d'Aulnay - 30, Avenue du 14 Juillet 93600 Aulnay Sous Bois	01 48 19 33 85
BAGNOLET	VIALLE Christian	52, Rue de Paris 93100 Montreuil Sous Bois	01 48 58 43 19
BOBIGNY	DAVID Jacques	13, Rue Gilbert Hanot 93000 Bobigny	01 48 30 32 52
BONDY	GAILLARD Jean Luc	Hôpital Jean Verdier - Service d'Anesthésie Avenue du 14 Juillet 93140 Bondy	01 48 02 66 66
CLICHY SOUS BOIS	MARLAND Xavier	201, Allée de Montfermeil 93390 Clichy Sous Bois	01 43 02 09 86
COUBRON	MARLAND Xavier	201, Allée de Montfermeil 93390 Clichy Sous Bois	01 43 02 09 86
DRANCY	DOUKHAN Serge	97, Avenue Henri Barbusse 93700 Drancy	01 48 96 07 08
DUGNY	VOLDMAN Claude	7, Avenue Henri Barbusse 93150 Le Blanc Mesnil	01 45 91 55 65
EPINAY SUR SEINE	GRINBERG Daniel	1 Bis, Rue Gaston Philippe 93200 Saint Denis	01 48 22 28 04
GOURNAY SUR MARNE	BLONDEL Dominique	7, Allée des Cèdres 93160 Noisy Le Grand	01 43 03 73 78
LA COURNEUVE	ROZAN Marc Alain	Hôpital La Roseraie - 1, Rue du Docteur Julien Rozan 93300 Aubervilliers	01 48 39 41 00
LE BLANC MESNIL	VOLDMAN Claude	7, Rue Henri Barbusse 93150 Le Blanc Mesnil	01 45 91 55 65
LE BOURGET	VOLDMAN Claude	7, Rue Henri Barbusse 93150 Le Blanc Mesnil	01 45 91 55 65
LE PRÉ SAINT GERVAIS	SOHET Marie Catherine	55, Avenue Anatole France 93500 Pantin	01 48 43 38 00
LE RAINCY	ALLIOT Jaques	10, Avenue d'Alembert 93190 Livry Gargan	01 43 81 83 30
LES LILAS	SIAVELLIS Georges	78, Rue de Brément 93130 Noisy Le Sec	01 49 42 14 14
LES PAVILLONS SOUS BOIS	FEUGERE ENGEL Annick	120, Avenue Jean Jaurès 93320 Les Pavillons Sous Bois	01 48 49 14 59
L'ILE SAINT DENIS	GRINBERG Daniel	1 Bis, Rue Gaston Philippe 93200 Saint Denis	01 48 22 28 04
LIVRY GARGAN	RUPELLAND Guislain	90, Boulevard Jean Jaurès 93190 Livry Gargan	01 43 88 03 96
MONTFERMEIL	PIQUET Jacques	CHI Montfermeil - 10, Rue du Général Leclerc 93370 Montfermeil	01 41 70 80 00
MONTREUIL SOUS BOIS	VIALLE Christian	52, Rue de Paris 93100 Montreuil Sous Bois	01 48 58 43 19
NEUILLY PLAISANCE	SAMSON Jacques	15, Clos des Cascades 93160 Noisy Le Grand	01 43 04 00 11
NEUILLY SUR MARNE	BLONDEL Dominique	7, Allée des Cèdres 93160 Noisy Le Grand	01 43 03 73 78
NOISY LE GRAND	BLONDEL Dominique	7, Allée des Cèdres 93160 Noisy Le Grand	01 43 03 73 78
NOISY LE SEC	SIAVELLIS Georges	78, Rue de Brément 93130 Noisy Le Sec	01 49 42 14 14
PANTIN	SOHET Marie Catherine	55, Rue Anatole France 93500 Pantin	01 48 43 38 00
PIERREFITTE SUR SEINE	HUA Georges	S.UR. - 125, Route de Stalingrad 93000 Bobigny	01 48 32 15 15
ROMAINVILLE	MOUSSET Michèle	78, Rue de Brément 93130 Noisy Le Sec	01 49 42 14 14
ROSNY SOUS BOIS	FOURNIER Patrice	11-13, Rue du Quatrième Zouave 93110 Rosny Sous Bois	01 48 54 98 98
SAINT DENIS	GRINBERG Daniel	1 Bis, Rue Gaston Philippe 93200 Saint Denis	01 48 22 28 04
SAINT OUEN	LECLERCQ Gilbert	SAMU - Hôpital Avicenne 93000 Bobigny	01 48 96 44 52
SEVRAN	FARCILLI Bernard	90, Boulevard Jean Jaurès 93190 Livry Gargan	01 43 88 03 96
STAINS	HUA Georges	S.UR. - 125, Route de Stalingrad 93000 Bobigny	01 48 32 15 15
TREMBLAY EN FRANCE	LANDRIN TIXIER Dominique	93, Rue de Meaux 93410 Vaujours	01 48 60 60 62
VAUJOURS	LANDRIN TIXIER Dominique	93, Rue de Meaux 93410 Vaujours	01 48 60 60 62
VILLEMOMBLE	ROUEFF Michel	25, Avenue du Raincy 93250 Villemomble	01 48 54 26 94
VILLEPINTE	SALA Jean Pierre	135-137, Avenue Vauban 93190 Livry Gargan	01 45 09 73 00
VILLETANEUSE	HUA Georges	S.UR. - 125, Route de Stalingrad 93000 Bobigny	01 48 32 15 15

OBSERVATOIRE POUR LA SÉCURITÉ DES MÉDECINS : RECENSEMENT NATIONAL DES INCIDENTS

Le Conseil national a mis en place l'observatoire de la sécurité des médecins afin d'assurer un suivi de l'insécurité à laquelle les médecins sont exposés dans leur exercice professionnel.



Déclaration d'incident à remplir, puis à renvoyer, pour chaque incident que vous souhaitez porter à la connaissance de votre conseil départemental de l'Ordre

Événement survenu le :

L M M J V S O _ / _ / 200 _ à _ heures

Cachet et signature (à défaut n° d'identification ordinal) :

De quel incident avez-vous été victime ou témoin ?
[Une seule réponse possible]

Une agression verbale entre un patient et une personne travaillant avec vous

Une agression physique entre un patient et une personne travaillant avec vous

Une agression verbale entre un patient et vous-même

Une agression physique entre un patient et vous-même

Une agression verbale entre une personne accompagnant un patient et vous-même

Une agression physique entre une personne accompagnant un patient et vous-même

Un vol ou un hold-up dans votre lieu de pratique habituel

Un acte de vandalisme sur votre lieu de pratique habituel

Un vol de votre véhicule ou dans votre véhicule, dans un contexte professionnel

Un acte de vandalisme sur votre véhicule, dans un contexte professionnel

Autre. Merci de préciser la nature de l'incident :

Quel était le motif de cet incident ?

Un reproche relatif à un traitement

Un temps d'attente jugé excessif

Un refus de prescription

Un refus de donner un médicament

Autre. Merci de préciser les motifs de l'incident :

Pas de motif particulier

Les informations fournies ne feront l'objet d'aucun traitement nominatif par le Conseil et d'aucune autre exploration que celles permettant une meilleure connaissance des problèmes de sécurité liés à l'exercice de la médecine. Les données recueillies sont collectées par votre conseil départemental ou les transmettra au Conseil national. Elles seront ensuite traitées, anonymement, sur le plan technique par l'Institut Opus Opinions, pour le compte du Conseil national de l'Ordre des médecins.

Conformément à la loi, vous avez un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit en vous adressant à votre conseil départemental.

Identification du conseil départemental

Vous êtes...

Médecin généraliste :

Médecin spécialiste :
Si oui, quelle est votre spécialité ?

Cet incident a eu lieu...
[Une seule réponse possible]

Dans le cadre d'un exercice de médecine de ville, dans votre cabinet

Dans le cadre d'un exercice de médecine de ville, dans un autre lieu que votre cabinet

Dans un établissement de soins [hôpital, clinique, dispensaire...] dans le cadre d'un service d'urgences

Dans un établissement de soins, mais pas dans le cadre d'un service d'urgences

Dans un autre cadre

À la suite de cet incident, avez-vous...

Déposé une plainte, avec constitution de partie civile

Déposé une plainte, sans constitution de partie civile

Déposé une main courante

Rien de cela

Cet incident a-t-il occasionné pour vous ou pour une personne travaillant avec vous une interruption temporaire de travail (ITT) ?

Oui, supérieure à 8 jours

Oui, comprise entre 3 et 8 jours

Oui, inférieure à 3 jours

Non

Disposez-vous d'un secrétariat, d'un accueil ou d'un service de réception ?

Oui

Non

Vous exercez principalement...

En milieu rural

En milieu urbain, en centre-ville

En milieu urbain, en banlieue

Déclaration d'incident remplie le _ / _ / 200 _





SOCIÉTÉS D'EXERCICE LIBÉRAL ET COTISATION ORDINALE

L'appel à cotisation adressé en 2006 aux sociétés d'exercice libéral (SEL) a suscité de nombreuses réactions, parfois vives. Il nous apparaît opportun de resituer en certain nombre de données.

La loi 90-1258 du 31 décembre 1990 et ses décrets d'application notamment le décret 94-680 du 3 août 1994 stipule que la SEL est **une personne morale exerçant la médecine**. L'exercice de la médecine est conditionné par l'inscription au tableau de l'Ordre. La SEL est au demeurant constituée sous réserve de son inscription au tableau (article 4 du décret 94-680). La cotisation due par la SEL est donc indiscutable.

Selon le code de la santé publique (article L 4122-2), le Conseil National de l'Ordre des Médecins fixe chaque année le montant de la cotisation dont sont redevables les médecins inscrits au tableau, cotisation uniforme en tout point du territoire et quelque soit le mode d'exercice de la profession.

Nos confrères exerçant en SEL en tant que personne physique, doivent bien entendu être inscrits au tableau de l'Ordre national des Médecins et il en découle pour eux l'obligation de cotisation personnelle, indépendamment de celle réglée par la SEL.

L'Ordre National des Médecins lorsqu'il demande par l'intermédiaire du trésorier de chaque Conseil Départemental le règlement des cotisations ne fait que suivre les prescriptions de la loi.

Cette argumentation juridique nécessaire, peut paraître un peu abstraite et mérite quelques compléments.

Le premier serait que nos confrères qui ont fait le choix d'exercer en SEL ont fondé celle-ci en effectuant une analyse de ses avantages et inconvénients. L'Ordre, au demeurant, avait attiré leur attention sur le caractère aléatoire des avantages apparents de cette solution, dans lequel la cotisation ordinale doit en fait intervenir faiblement. Le deuxième est que l'Ordre des Médecins a dans ce domaine pris un certain retard dans le respect des textes législatifs et réglementaires puisque celui des pharmaciens avait dès les années 90 obtenu une jurisprudence contraignante en terme de cotisation. Ce n'est qu'en 2006 que le règlement de trésorerie a rappelé cette obligation aux médecins.

Les SEL unipersonnelles présentent un aspect plus singulier certes, mais là encore elles sont le fruit d'un choix qui doit être mûrement élaboré. Par contre, si le confrère et par conséquent « sa » SEL ont

des difficultés financières, le conseil départemental ne manquera pas de proposer des réductions de cotisation, bien entendu sur la base des justificatifs fiscaux, comme cela est habituellement pratiqué.

Pour conclure, je tiens à rappeler que les conseils départementaux consacrent une activité importante, inévitablement coûteuse, de leur commission des contrats assistée par leur conseil juridique à l'examen des dossiers des SEL, qui ne se limite pas seulement à l'analyse sous l'angle du code de déontologie mais comporte une véritable aide juridique dans un domaine qui reste difficile.

Docteur Gilbert Leclercq,
Trésorier



AFEM

L'A.F.E.M., (Association d'Entraide aux Femmes et Enfants de Médecins) qui a soutenu 300 familles dans la détresse, recueille des dons

"MERCİ D'AGIR AVEC NOUS PAR VOS DONs"

Adressez vos dons exclusivement à :

**L'A.F.E.M.
168, rue de Grenelle 75007 PARIS
C.C.P. 8162-82 U Paris**

Association des **CO**njoins de **ME**Decins

(Loi de 1901 – J.O. du 13.11.71)

120, Avenue Charles de Gaulle 92522 NEUILLY-SUR-MARNE Cedex

Téléphone : 01.46.40.38.85 - Télécopie : 03.85.48.58.94

Site Internet : <http://www.ordmed.org>

E-mail : acomed.fr@europost.org

CREATION DU SITE INTERNET DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

www.cdom93.fr

Le Conseil départemental a décidé la création d'un site internet qui lui sera propre. Sa finalité sera de rendre le plus grand service possible aux confrères et d'informer le public des actions importantes de santé dans le département. Voici les grands principes de son fonctionnement.

@ PAGE D'ACCUEIL AVEC MENU ET RUBRIQUE « NOUVELLES »

Cette rubrique attirera l'attention du visiteur sur les textes les plus récents ou traitera de l'actualité dans le domaine de la santé.

@ TEXTES JURIDIQUES ET ADMINISTRATIFS

L'objectif de cette rubrique est de créer une sorte de veille juridique et administrative permettant d'attirer l'attention des confrères sur la parution et parfois la mise à disposition des textes les plus récents et les plus importants.

@ COMMUNICATION DU CONSEIL À VISÉE GRAND PUBLIC

Cette rubrique concerne des actions ou des initiatives importantes pour la santé (ex, le dépistage du cancer, la lutte contre l'obésité infantile, la mise en place de tel ou tel réseau, etc.) se déroulant dans le département. Ce type de communication pourra être librement proposé par tous les initiateurs des actions concernées mais l'autorisation de sa publication restera soumise à l'autorisation du Président.

@ INFORMATION SUR LA FMC SE DÉROULANT DANS LE DÉPARTEMENT À L'INITIATIVE DES ASSOCIATIONS LOCALES

Nous proposons de construire une liste actualisée en permanence, chronologique, informant en 2-3 lignes maxima de toutes

les actions de FMC du département signalées au Conseil de l'Ordre.

Aucune vérification préalable du contenu ne sera effectuée et le message sera écrit sous la responsabilité de l'organisateur de la manifestation ou le responsable de l'association.

@ TÉLÉCHARGEMENT POSSIBLE DE DIVERS DOCUMENTS

L'objectif ici est de permettre au confrère de télécharger les documents ou les formulaires dont il a besoin sans avoir à se déplacer.

Par contre, il n'est pas prévu dans l'immédiat d'autoriser un « remplissage » et un retour du document en ligne.

Les documents suivants seront disponibles en priorité :

- les divers contrats de remplacement
- les modalités d'inscription au CDOM, la liste des pièces à fournir
- le livret de sécurité avec mise à jour des correspondants de Police

@ BULLETINS DU CDOM

Consultables au fur et à mesure de leur publication

@ RUBRIQUE PETITES ANNONCES

Le but est de permettre la rencontre la plus simple et la plus pertinente possible entre un demandeur et son public cible. Cette rubrique concerne exclusivement les propositions suivantes **émanant du département de la Seine Saint Denis** :

- demande et offre de remplacement
- cession de clientèle
- demande ou proposition d'installation
- postes salariés (offre et demande)

Ce module sera très facile d'utilisation. L'annonce sera proposée par le demandeur qui devra remplir un formulaire en ligne. Pour des raisons évidentes, elle devra

être validée avant sa publication sur le site et pourra être reformatée si besoin pour assurer l'homogénéité de la rubrique. La date de mise en ligne apparaîtra automatiquement.

Le service sera entièrement gratuit mais aucune annonce à caractère commercial ne sera admise.

@ LISTE DE DIFFUSION

L'idée est de créer une base de données permettant au Conseil, sur l'initiative de son Président et de lui seul, d'informer les confrères en temps réel sur des questions importantes touchant à l'activité médicale par exemple en cas de pandémie de grippe aviaire. Nous utiliserons, pour cela, l'adresse de courriel que vous aurez bien voulu nous donner. Aucun message à caractère commercial ne sera adressé par ce media.



ÉVOLUTION DE LA DÉMOGRAPHIE MÉDICALE EN SEINE SAINT DENIS DE 2003 A 2006

En 1996, le Département de la Seine Saint Denis (1 415 100 habitants) comportait 3650 médecins actifs dont :

- 1823 médecins généralistes
- 1827 médecins spécialistes
- 2264 hommes (62,03%)
- 1386 femmes (37,97%)

Dix ans plus tard, en 2006, le Département de la Seine Saint Denis a perdu des habitants (1 382 928 habitants) mais parallèlement, nous observons une légère augmentation (un peu plus de 6%) du nombre de médecins actifs (3887) qui se répartissent de la façon suivante :

- 1839 médecins généralistes
- 2048 médecins spécialistes
- 2270 hommes (58,40%)
- 1617 femmes (41,60%)

LA SEINE SAINT DENIS DEMEURE ATTRACTIVE

L'analyse des flux de 2003 à 2006 objective le gain de population médicale (figure 1).

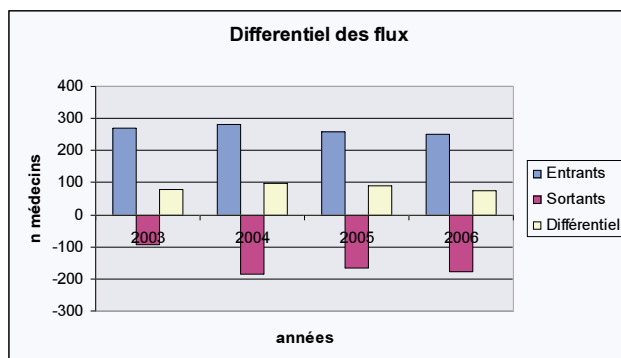


Figure 1

Les entrants sont constitués par les praticiens qui viennent soit directement d'une faculté (première inscription), soit d'un autre département (transfert). Traditionnellement, ce nombre est équilibré. Mais, depuis 2 ans, on observe une nette diminution des 1ères inscriptions qui est probablement la conséquence du numerus clausus sévère de la fin des années 90 (figure 2)

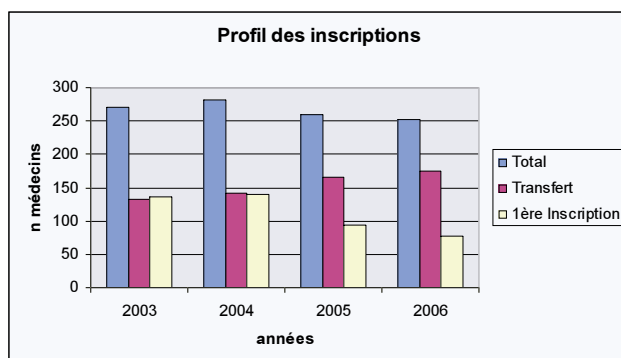


Figure 2

Nous observons depuis de nombreuses années que la très grande majorité des inscrits va exercer la médecine salariée (figure 3). Depuis 2 ans, le nombre global des inscrits a légèrement diminué.

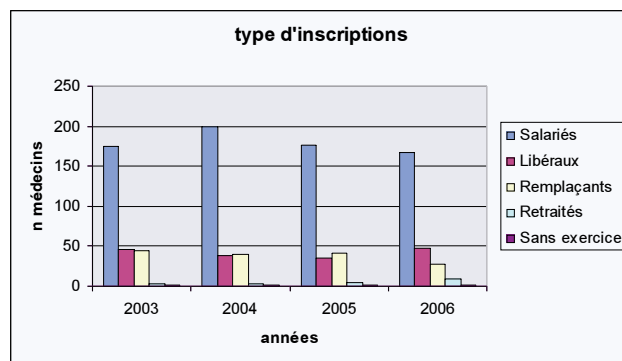


Figure 3

L'analyse du sex-ratio des inscrits confirme que la parité homme-femme ne se dément pas (figure 4)

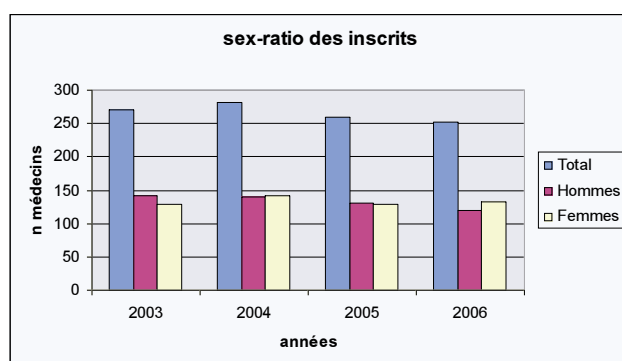


Figure 4

L'analyse du type d'exercice professionnel amène quelques commentaires (figure 5)

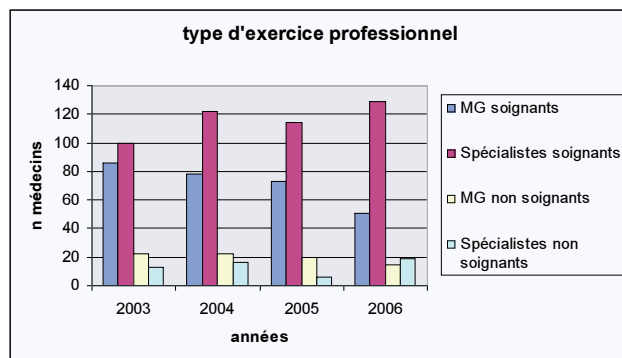


Figure 5

Parmi les médecins qui se consacrent au soin, si le nombre des spécialistes qui s'inscrivent reste globalement stable, celui des généralistes paraît bien confirmer une diminution lente mais régulière. L'inscription des praticiens qui ne se consacrent pas au soin direct du patient (médecins de la DDASS, de la COTOREP, de la CNAM, de la HAS, etc.) reste stable et harmonieusement réparti entre généralistes et spécialistes.

L'observation de l'âge des nouveaux inscrits semble montrer une légère diminution de la tranche d'âge 30-39 ans, traditionnellement la plus représentée (figure 6)

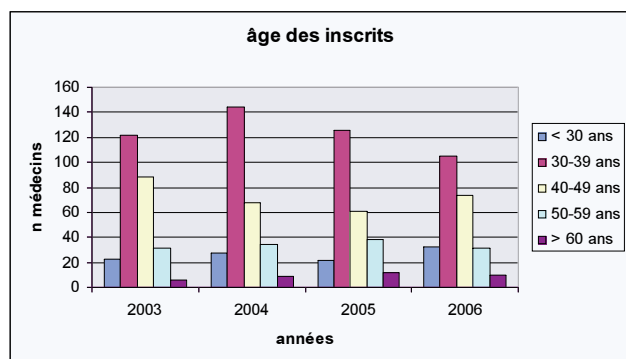


Figure 6

Le nombre d'inscrits comme remplaçant suit la tendance générale à la diminution des inscrits en médecine libérale. Par contre, on assiste à une féminisation accrue dans ce groupe de confrères (figure 7).

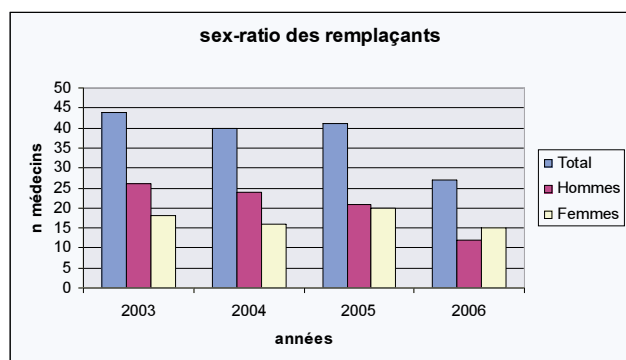


Figure 7

Le nombre de confrères qui s'inscrivent en présentant un diplôme obtenu à l'étranger reste globalement stable. Pour l'instant, les diplômes issus de la CEE sont très peu nombreux (figure 8).

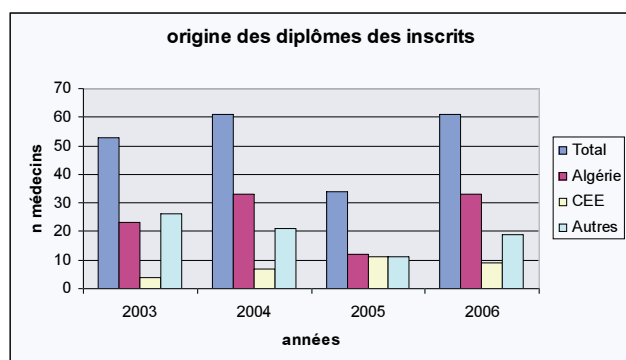


Figure 8

INQUIETUDE EN MEDECINE GENERALE

Force est de constater une baisse régulière et préoccupante du nombre de médecins généralistes qui s'inscrivent au fil des années. Les départs en retraite ne sont pas remplacés. De plus, comme on peut le constater, la très grande majorité des généralistes qui s'inscrivent dans le département n'ont pas l'intention d'exercer en cabinet libéral (figures 9 et 10). Pour la seule année 2006, sur les 102 médecins généralistes inscrits, seuls 16 se sont installés en mode libéral, dont 6 comme praticien de ville. Cette constatation est inquiétante pour notre département.

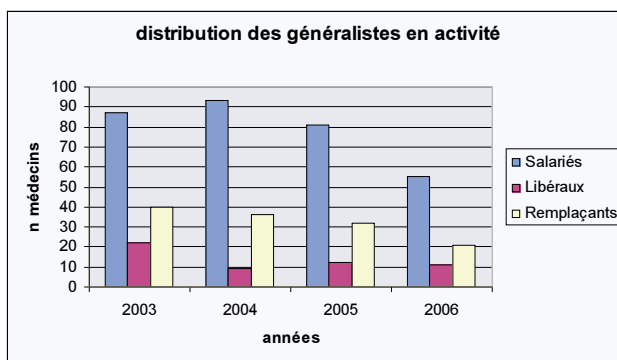


Figure 9

En 2003 et 2004, on a assisté à une inscription importante des médecins généralistes sur un poste hospitalier. Ce nombre a significativement chuté les 2 années suivantes (figure 10) vraisemblablement du fait que les postes offerts sont actuellement pourvus (urgentistes en particulier). Beaucoup de généralistes, également, se consacrent à un exercice non lié au soin du patient.

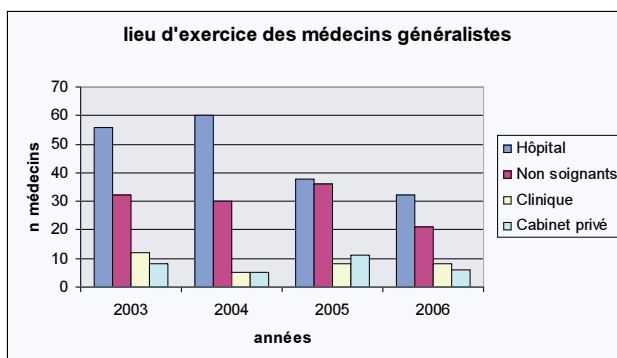


Figure 10

Comme pour l'ensemble du secteur de la médecine, la féminisation de la profession se confirme en médecine générale (figure 11)

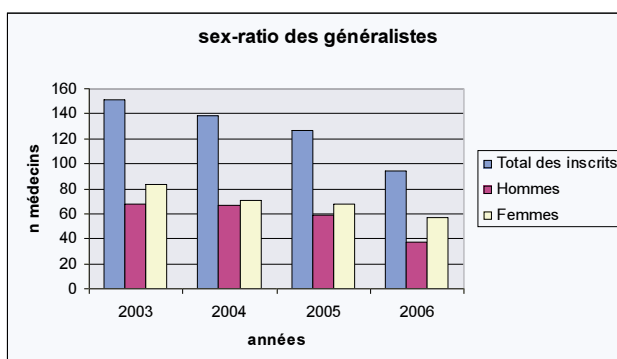


Figure 11

INTERDICTION DE FUMER DANS LES LIEUX AFFECTES A UN USAGE COLLECTIF

Le décret fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif est paru le 16 novembre au Journal Officiel. Il renforce les dispositions actuelles en matière d'interdiction de fumer. Les nouvelles mesures entreront en application le 1^{er} février 2007. Les bars, tabacs, casinos, discothèques, hôtels et restaurants ont jusqu'au 1^{er} janvier 2008 pour s'adapter. On est ainsi passé, depuis la loi Evin (1991), de la problématique de la gêne des non-fumeurs à celle de la mise en danger de leur santé et à une prise de conscience du caractère dramatique des effets du tabagisme passif responsable de 3 000 à 5 000 morts par an. Le nouveau décret prévoit plusieurs dispositions : tout d'abord, l'in-

terdiction de fumer s'applique à l'ensemble des lieux fermés et couverts accueillant du public ou constituant des lieux de travail ainsi qu'aux moyens de transport collectif. Dans les écoles, collèges, lycées publics et privés et dans les établissements accueillant des mineurs, il sera impossible de fumer, même dans les espaces non couverts, comme les cours de récréation ou les jardins.

Le décret prévoit la possibilité d'aménager des emplacements réservés aux fumeurs, sauf dans les établissements d'enseignement publics et privés, les centres de formation des apprentis, les établissements accueillant, formant ou hébergeant des mineurs, les établissements de santé et les administrations. Dans ces espaces, l'interdiction de fumer sera donc totale. On devrait ainsi voir disparaître de nos hôpitaux, les espaces fumeurs, parfois sordides ou situés au fin fond d'un couloir. Gageons que personne ne s'en plaindra...

Il restera possible, selon la réglementation, de fumer dans les cours et jardins ouverts à tout vent. Mais le règlement intérieur de l'établissement pourra limiter cette forme de tabagisme, voire l'interdire. A nous, médecins, de nous employer à plaider pour cette cause. Il n'y a pas de petit combat pour la santé.

Voici les références du texte :

Décret no 2006-1386 du 15 novembre 2006 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif.

NOR : SANX0609703D

J.O n° 265 du 16 novembre 2006 page 17249 texte n° 17

Vous pouvez le consulter en intégralité sur le site legifrance.gouv.fr

CONJOINT COLLABORATEUR : DÉFINITION OFFICIELLE

Le décret du 1^{er} août 2006 définit enfin le statut de conjoint collaborateur bénévole du professionnel libéral.

- La définition du conjoint collaborateur est précisée. Elle concerne le conjoint qui exerce « une activité professionnelle régulière dans l'entreprise sans percevoir de rémunération et sans avoir la qualité d'associé ».

- Sont exclus de cette dénomination, les conjoints qui exercent à l'extérieur de l'entreprise une activité salariée d'une durée au moins égale à la moitié de la durée légale du travail ou une activité non salariée.
- Par conjoint, il convient d'entendre la personne mariée avec le chef d'entreprise.
- La déclaration devient obligatoire et doit être faite au Centre de Formalités des Entreprises (CFE) dans les deux mois pour l'inscription et pour la radiation. Le CFE notifie la déclaration au conjoint par lettre recommandée avec accusé de réception. Le CFE est un organisme rattaché à chaque URSSAF départementale.
- La date limite de déclaration est fixée au 1^{er} juillet 2007 pour les conjoints non affiliés au régime volontaire.

Références du texte :

Décret n° 2006-966 du 1^{er} août 2006 relatif au conjoint collaborateur

NOR : PME0620059D

J.O n° 178 du 3 août 2006 page 11580 texte n° 39

Vous pouvez le consulter en intégralité sur le site www.legifrance.gouv.fr

CONTRÔLE DES ARRÊTS DE TRAVAIL

Mots-clés : Sarl MEDICA EUROPE – contrôles des arrêts de travail

Le Conseil national a souhaité attirer l'attention des confrères sur la proposition de la société MEDICA EUROPE qui propose aux médecins d'effectuer des visites de contrôle d'arrêt de travail. Voici le texte de la circulaire que nous vous proposons de lire avec attention.

La société MEDICA EUROPE propose à certains de nos confrères de signer un contrat en vue de la réalisation de visite de contrôle d'arrêt de travail.

Ce contrat est inadmissible en ce qu'il peut amener le médecin contractant à attester de l'absence du patient de son domicile en dehors des heures légales de sortie.

Comme vous pouvez le constater dans le rapport consacré à la prescription et aux contrôles des arrêts de travail, adopté par le Conseil national en 2000, il n'appartient en aucun cas au médecin contrô-

leur de vérifier les heures de sortie autorisées et d'indiquer si le salarié est absent de son domicile. Un tel rôle n'a aucun caractère médical, il sort de la compétence du médecin. En outre, s'il n'a pu pénétrer au domicile du patient, le médecin ne peut pour autant certifier l'absence de la personne qu'il devait contrôler. Il conviendrait donc de modifier les conclusions administratives telles qu'elles figurent dans ce chapitre.

Nous en avons déjà fait la demande, à plusieurs reprises, directement auprès de la Société MEDICA EUROPE qui, à ce jour, n'en a pas tenu compte et nous ne pouvons donc que vous faire part de nos plus extrêmes réserves vis-à-vis de cette société. En tout état de cause, toute attestation par le médecin de l'absence du salarié de son domicile pourrait le mettre en contradiction avec la déontologie médicale.

Le contrat nous semble, par ailleurs, rédigé de façon confuse, ce que nous avons déjà également déploré à plusieurs reprises.

RECONNAITRE L'ORIGINE PROFESSIONNELLE DES CANCERS : UN DEVOIR DE MEDECIN

En France, on estime que 5 à 10 % des cancers sont dus à une exposition professionnelle. Or très peu de ces cancers sont reconnus et indemnisés comme tels.

Le département de la Seine Saint Denis, particulièrement touché par ce type de cancers, fait de très gros efforts pour y remédier depuis plusieurs années, en particulier sous l'égide de l'association SCOP93 qui a pour vocation d'aider les professionnels à reconnaître et à déclarer la maladie auprès des services concernés de l'Assurance Maladie (UFR Santé, 74 rue Marcel Cachin, 93017 BOBIGNY, tél : 01 48 38 88 86).

Très récemment, l'Institut National du Cancer (INCa) a publié une brochure très bien faite sur ce sujet dont voici quelques extraits. Vous pouvez la télécharger sur le site de l'INCa www.e-cancer.fr, rubrique « espace des professionnels ».



DOCUMENT
DESTINÉ AUX
PROFESSIONNELS
DE SANTÉ

Détection des cancers d'origine professionnelle : quelques clés pour agir

Quelles questions poser ?

Quel est ou était le métier de votre patient ?

Certains professions ou secteurs d'activités doivent vous alerter sur un risque d'exposition professionnelle :

- Industries chimique, pétrochimique, métallurgique, phytosanitaire (colorants, verre, céramique, matières plastiques, caoutchouc, cuir et tannage, textile, alimentaire...).
- Milieu agricole et viticole (insecticides arsenicaux, organochlorés ou organophosphorés, fongicides arsenicaux, herbicides, acides phénoxyacétiques...)
- Construction et réparation d'automobiles (amiante, benzène, huiles minérales, hydrocarbures aromatiques polycycliques, émission de particules diesel, trichloréthylène...)
- Nettoyage à sec (perchloréthylène...)
- Bâtiment (amiante, silice, huiles minérales, suies, chrome hexavalent, formaldéhyde, goujons, dérivés du plomb, fumées de soudage...)

- Traitement des déchets (dioxines, cadmium, dérivés du plomb...)
- Travail du bois (poussières de bois)
- Personnel de santé, chercheurs (radiations ionisantes, UV, certains virus, formaldéhyde, dérivés du chrome, dérivés du nickel...)
- Construction et réparation navales, entretien des machines et locaux (amiante, fumées de soudage...)
- Plombiers, chauffagistes, électriciens... (amiante)
- Peintres (silice, dérivés du plomb et trichloréthylène, amiante...)
- Fabrication de matériaux contenant de l'amiante (plaquettes de frein, amiante-ciment...)

Cette liste n'est pas exhaustive. En cas d'incertitude sur l'exposition, le médecin peut inviter le patient à se rapprocher du médecin du travail ou des services et consultations de pathologie professionnelle des CHU.

Votre patient fume ?

Son cancer (poumon, vessie...) peut également être lié à une exposition professionnelle et être déclaré si c'est le cas.



INFORMATIONS DIVERSES

Quels produits ? Quelles tumeurs ?

L'enquête SUMER 2003 (www.travail.gouv.fr) permet d'évaluer à 2 370 000 le nombre de salariés exposés à des produits

classés cancérogènes par le Centre International de Recherche sur le Cancer (www.iarc.fr) ou par l'Union Européenne.

PRODUITS RESPONSABLES DU PLUS GRAND NOMBRE D'EXPOSITIONS EN 2003

Produits ¹	Nombre de salariés exposés	Organes cibles ²
Huiles entières minérales	669 100	Peau, vessie, poumon
Poussières de bois	379 900	Fosses nasales
Silice cristalline	269 000	Poumon
Formaldéhyde	153 600	Rhino-pharynx
Goudrons de houille et dérivés	117 100	Peau, poumon, vessie
Chrome et dérivés	106 000	Fosses nasales, sinus de la face, poumon
Amiante ³	106 600	Poumon, plèvre
Nickel et dérivés	97 700	Fosses nasales, sinus de la face, poumon
Benzène	47 400	Moelle osseuse, sang

¹ Z. Guegout, N. et Sandret, N. Les expositions aux produits cancérogènes, la Premières synthèses - n° 29-1, 2005, DARES.
² J.-C. Façon, P. Brochart, J.-P. La Bourgeois et P. Buffé, Les cancers professionnels, Ed. Masson, 2000.

La liste complète des produits cancérogènes, avérés ou suspectés, est bien plus longue; et les localisations cancéreuses bien plus diverses (cf. www.inrs.fr).

³ Le nombre de salariés est probablement sous-évalué. On estime que 25 % des hommes retraités ont été exposés à l'amiante au cours de leur vie professionnelle.

QUELQUES LIENS UTILES SUR LE SUJET

- **Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés (CNAMTS)**
www.risquesprofessionnels.ameli.fr
Information sur les formalités et déclarations.
- **Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS)**
www.inrs.fr
(Centre de documentation de l'INRS : 01 40 44 31 98)
- **Ligue Nationale de Lutte Contre le Cancer (LNCC)**
www.ligue-cancer.asso.fr
(cliquer dans « les brochures de la Ligue »).
Brochures disponibles sur demande au : 01 53 55 25 21
- **Association pour la Recherche sur le Cancer (ARC)**
www.arc.asso.fr
(cliquer dans « Documentations » puis « brochures médicales »)
- **FNATH, association des accidentés de la vie**
www.fnath.org
(La brochure « Cancers professionnels : des clés pour agir » est disponible sur demande au : 01 45 35 00 77)
- **Association Nationale de Défense des Victimes de l'Amiante (ANDEVA)**
andeva.free.fr
(tél : 01 41 93 73 87)
- **Fonds d'Indemnisation des Victimes de l'Amiante (FIVA)**
Établissement public qui indemnise les victimes pour l'ensemble des préjudices dus à l'exposition à l'amiante.
www.fiva.fr
Formulaires et notices d'information en ligne
(tél 01 49 93 89 89)

Association regroupant les **CO**njoints des **PRO**fessionnels de **SANTÉ** " (ACOPSANTE/UNACOPL)

Courrier : **ACOPSANTE-UNACOPL**, Maison des Professions Libérales,
46, Boulevard La Tour-Maubourg – 75007 PARIS
Tél 01.44.11.31.50 - Fax 01.44.11.31.51
Email: acopsante@free.fr - <http://acopsante.free.fr>

LA RÉSERVE SANS RÉSERVE

Votre Conseil départemental, fidèle à la mission d'information qu'il doit aux médecins inscrits à son tableau, se devait d'aborder un sujet dont l'avenir est promis à un développement constant : la Réserve du Service de Santé des Armées (SSA).

Comme certains d'entre vous le savent, et comme beaucoup ne le savent pas, il est maintenant possible à tous les médecins, les hommes comme les femmes (et c'est là une nouveauté), de servir au sein du S.S.A. en tant que Réserviste. La suspension du service militaire et par conséquent la disparition de la conscription a profondément modifié la politique de recrutement des Armées. La réserve du Service de Santé des Armées n'échappe pas à cette évolution et de nouvelles perspectives s'ouvrent désormais aux praticiens qui voudraient diversifier leur pratique médicale.

Cette nouvelle Réserve, instituée par la loi n° 99-894 du 22 octobre 1999 et récemment modifiée par le projet de loi définitivement adopté par l'Assemblée Nationale puis le Sénat le 8 février 2006, est maintenant une Réserve « à la carte » qui peut permettre au médecin civil d'exercer en milieu militaire en fonction de ses disponibilités, de son aptitude, de ses goûts, en métropole comme dans nos DOM TOM ou encore à l'étranger.

La Réserve du Service de Santé des Armées repose sur trois principes :

- le volontariat
- l'intégration aux forces d'Active :
- le partenariat avec les employeurs.

Examinons un à un ces trois principes :

LE VOLONTARIAT :

Le Réserviste se distingue du médecin militaire d'active par son volontariat à servir qui se surajoute à son activité civile. Le Réserviste a ainsi vocation à renforcer, dès le temps de paix, la capacité du S.S.A. sur le territoire national comme sur les théâtres d'opérations extérieures (OPEX).

L'INTÉGRATION AUX FORCES D'ACTIVE :

En Ile de France, différentes structures peuvent accueillir les consœurs et confrères qui décideraient de s'engager dans la Réserve. Citons de manière exhaustive :

- Les Hôpitaux d'Instruction des Armées de Bégin, de Percy ou du Val-de-Grâce ;
- Les Services médicaux d'unités des

armées basés en Ile de France ;

- Le Centre de transfusion sanguine des armées ;
- La Direction régionale du service de santé des armées...

LE PARTENARIAT AVEC LES EMPLOYEURS

Le médecin libéral qui décide de s'engager dans la Réserve est son propre « patron » et organise à sa guise le temps qu'il a décidé de consacrer au S.S.A. Il en va autrement du médecin salarié d'une entreprise ou du médecin fonctionnaire. C'est pourquoi la loi 99-894 portant sur les réserves par ses articles 10 et 25, impose aux employeurs de libérer les réservistes 5 jours sur leur temps de travail sans perte de salaire (pour les fonctionnaires hospitaliers art 63 de la loi 86-33 et circulaire ministérielle du 2 août 2005 relative à l'emploi des fonctionnaires réservistes) de primes, de RTT, et autres avantages.

Différentes motivations peuvent inciter à s'intéresser à cette nouvelle opportunité offerte par la S.S.A. Elles peuvent toucher un large éventail comme, pêle-mêle, la curiosité d'un exercice médical original qui peut rompre avec le quotidien, la volonté de servir son pays dans un contexte international pour le moins dangereux, la possibilité d'acquérir des compétences supplémentaires, le port de l'uniforme, la possibilité de progresser dans la hiérarchie militaire, l'aventure des missions outre-mer et à l'étranger ou simplement la rencontre et la découverte d'un milieu inconnu.

Quoi qu'il en soit, il est légitime de connaître à l'avance les modalités administratives qu'implique un tel engagement. Nous allons tenter de répondre par avance à quelques questions que vous pourriez légitimement vous poser.

LE CONTRAT :

Il s'agit d'un ESR, Engagement à Servir dans la Réserve. Ce contrat est signé pour une période de 1 à 5 ans. Les périodes sont de 5 jours au minimum et jusqu'à 30 jours au maximum par an, sauf dérogation. Ces périodes peuvent être fractionnées et peuvent aller de une à plusieurs journées d'affilée tout au long de l'année. Elles sont déterminées par l'entente entre l'autorité militaire d'emploi et le réserviste (en fonction de ses disponibilités ; en moyenne les réservistes effectuent entre 10 et 20 journées par an).

Notons que si le Réserviste n'est pas satisfait de son engagement, il peut mettre fin à son contrat après avoir adressé un courrier motivé au Ministère de la Défense.

PORT DE L'UNIFORME :

Une tenue est attribuée sur demande dès la deuxième année de l'E.S.R.

Dans les hôpitaux la tenue de travail est composée d'une tunique et d'un pantalon blanc.

En caserne, le médecin exerce soit en tenue blanche soit en treillis.

CONNAISSANCES MILITAIRES MINIMA :

Par définition la majorité des Réservistes ne seront plus issus de la conscription et n'auront donc aucune expérience de l'institut militaire. Cependant, cela ne pose aucun problème car le Réserviste recevra par la suite une instruction militaire. Au sein du service de Santé des Armées, le Réserviste exerce en priorité son métier, dans des conditions seulement différentes du monde civil d'où il peut être issu (certains Réservistes sont en effet des anciens médecins d'active).

LA RÉMUNÉRATION :

Elle est fonction du grade (Médecin, Médecin Principal, Médecin en Chef). Élément très important, la solde du réserviste n'est pas imposable.

TRAJET ET NOURRITURE

Les déplacements en train (1^{re} classe) grâce aux Bulletins Uniques de Transport, et 13 repas par an sont gratuits.

LIMITE D'ÂGE :

Un médecin étant obligatoirement recruté comme Officier la limite d'âge est de 60 ans.

RETRAITE :

Le médecin réserviste est affilié de manière rétroactive au régime général de sécurité sociale et à l'IRCANTEC, à l'issue du contrat ESR.

COMMENT SOUSCRIRE UN ESR ?

Il suffit d'adresser un courrier et un CV à :

M. le Directeur de la DRSSA de St Germain en Laye
Quartier général des Loges – BP 220, 00492 ARMEES

Ces quelques éclaircissements vous donneront-ils l'envie de nous rejoindre dans la Réserve ? C'est en tout cas ce que nous





INFORMATIONS DIVERSES



souhaitons en remettant l'accent une dernière fois sur la volonté de nos concœurs que nous accueillerons avec grand plaisir. A leur adresse, juste une information : cette année, plus de 60 % des reçus au concours de Santé Navale de Bordeaux sont des femmes. Ce ne sont donc pas les moins motivées ni les moins méritantes ! Si la lecture de cet article vous pousse à sauter le pas ou plus simplement à en savoir plus, vous pouvez vous adresser à l'Union Nationale des Médecins de Réserve (UNMR) dont les coordonnées figurent ci-après. Il s'agit de l'association qui, depuis 1904, fédère les médecins de réserve, veille à leurs intérêts et joue son rôle d'interface entre la réserve et le commandement du S.S.A. Sir Winston Churchill avait

coutume de dire qu'être Réserviste c'est être deux fois citoyen. Si Sir WINSTON vous inspire... join us !

Docteur Jean-Pierre Sala,
vice-président du CDOM et membre
du Bureau de l'Union Nationale des
Médecins de Réserve.



**Union Nationale
des Médecins de Réserve**
154, Boulevard Haussmann
75008 Paris
Tél : 01 53 96 00 19
Courriel : ingo@unmr.org
www.unmr.org

Remerciements au Docteur Bousquier, conseiller ordinal de Paris, qui m'a permis d'utiliser le texte qu'il a écrit et publié dans le bulletin du CDOM de Paris en septembre 2006

RETRAITÉS : A VOS STÉTHOSCOPES !

La population française vieillit, on estime actuellement à 10 millions les personnes âgées de 70 à 80 ans, et 20 millions les soixanténaires.

Il en est de même des médecins.

En Seine Saint Denis sur les 4750 médecins inscrits au Tableau de l'Ordre, on dénombre 685 retraités (14 %) et 145 remplaçants (2,4 %), le reste se partageant entre le libéral et le salariat (1835 médecins généralistes, 2032 médecins spécialistes).

L'âge moyen des médecins en activité étant de 50 ans, il est évident que dans un avenir proche il y aura autant d'actifs que de retraités.

Lors de nos séances mensuelles du Conseil départemental, nous constatons que les nouvelles installations libérales sont exceptionnelles. En libéral, un départ à la retraite correspond le plus souvent à une fermeture de cabinet médical, la patientèle se répartit sur les autres cabinets médicaux dont l'activité ne fait que s'accroître.

Cette surcharge de travail et la difficulté de trouver des remplaçants constituent une opportunité pour les « jeunes retraités ».

Le senior, en cessation d'activité à 60 ans, voire 65 ans, après quelques mois de repos bien mérité, est, dans bien des cas, disponible et alerte ; il peut légalement envisager de reprendre du service.

Il peut alors cumuler sa retraite CARMF ou sa retraite de salarié avec :

- soit une activité salariée sans plafonnement des ressources (CMS- Médecin scolaire)
- soit une activité libérale à temps partiel (remplacements, collaborateur libéral, etc...), mais il sera alors soumis à toutes les cotisations obligatoires (CARMF, URSSAF, ALLOCATIONS FAMILIALES, SÉCURITÉ SOCIALE), et ses ressources provenant de cette activité seront plafonnées au plafond de la sécurité sociale soit 41 839 € pour 2007 (revenu net imposable) s'il a moins de 65 ans et 130 % de ce plafond, soit 52184 € s'il a plus de 65 ans. Un décret pris le 5 août 2006 a, en effet, augmenté ce plafond pour les praticiens les plus âgés.

Il est vrai que cette possibilité dérouté souvent nos confrères, car au cours des deux premières années de retraite, ces cotisations seront calculées sur la base de la

dernière année d'activité alourdissant alors les charges et diminuant nettement les bénéfices.

La reprise d'un exercice professionnel après deux ans d'arrêt peut engendrer un vrai problème déontologique et éthique. Serons nous aussi performants ? Aurons nous perdu notre expérience et nos connaissances ?

La pénurie de remplaçants, la surcharge de travail de nos confrères vieillissants ouvrent des perspectives à nos retraités.

N'attendons pas longtemps, à vos stéthoscopes, à notre bistouri, à notre blouse blanche allons à la rescousse des plus jeunes.

Docteur Alfred Sebton,
Conseiller Ordinal



Un nouvel acteur dans la relation médecin malade :

LA PERSONNE DE CONFIANCE

La personne de confiance est-elle la meilleure ou la pire des choses ?

Depuis la loi du 4 mars 2002, dite loi « Kouchner » :

- le médecin doit informer son patient, l'information sera donnée directement
- si le patient n'est pas psychologiquement apte à recevoir l'information, en particulier en cas de pronostic grave :
 - sauf opposition de principe du patient, demander l'intervention à ses côtés de membre de la famille, de proches,
 - envisager la présence du médecin traitant, ou autre médecin choisi par le patient.
 - connaître l'existence d'une assistance privilégiée : **la PERSONNE DE CONFIANCE.**

DÉFINITION DU CADRE LÉGAL :

L'institution de la personne de confiance est une innovation importante de la loi du 4 mars 2002.

Son intervention se justifie lorsqu'une personne n'a plus l'aptitude physique ou mentale suffisante pour engager un dialogue normal avec le médecin, sans pour autant être placée sous tutelle.

Ce peut être également le cas d'un patient qui sera définitivement ou temporairement affaibli par une pathologie ou un traitement difficile, une incapacité à venir étant alors prévisible.

En milieu hospitalier, le patient doit être obligatoirement informé de la faculté de désigner une « personne de confiance » soit par une mention au livret d'accueil, soit lors d'un entretien médical.

En médecine privée, le médecin généraliste ou spécialiste doit connaître cette possibilité d'assistance qui facilitera la relation avec le patient, en particulier quant à l'information et le consentement aux soins.

Par contre, il est nécessaire de vérifier la qualité de la personne de confiance. La liste est en effet limitative.

Ce peut être :

- un parent
- un proche (c'est-à-dire des personnes ayant nécessairement un lien affectif avec le patient)
- un médecin traitant (sauf s'il dispense lui-même les soins).

Un avocat, un membre d'une association de patient ne pourraient par exemple être désignés, sauf à avoir les qualités de parent ou de proche.

Il est nécessaire de vérifier son mandat.

La personne de confiance doit avoir été désignée par écrit, étant entendu que sa désignation peut être révoquée à tout moment.

Il est nécessaire de s'assurer de son accord.

Il ne suffit pas, pour un patient de désigner par écrit une « **personne de confiance** », il faut également que celle-ci ait eu connaissance du choix porté sur elle et qu'elle ait expressément accepté sa mission.

Il est indispensable de connaître son rôle précis.

Lorsqu'une « **personne de confiance** » est désignée, celle-ci est consultée en premier rang avant la réalisation de soins ou une intervention.

Elle n'est pas mandataire du patient : son rôle n'est que consultatif.

Une fois dessinée ce cadre, nous voyons, nous médecin, le meilleur et le pire.

Le meilleur

La personne de confiance doit nous aider dans l'information que nous devons à ce patient en facilitant les échanges et permettant l'acceptation de la thérapeutique la plus appropriée à son cas. La loi du 4 mars 2002 transforme le patient en acteur de santé et nous devons obtenir son consentement, c'est-à-dire le rendre responsable puisqu'on le considère comme un adulte capable de comprendre et de participer aux décisions.

Un patient, affaibli, hospitalisé, le corps livré au soignant n'est pas toujours capable de jugement et de discernement. Il est souvent difficile et éthiquement « sensible » de lui demander d'accepter de se soumettre à certains protocoles thérapeutiques comme s'il était vraiment libre de son choix.

Et nous voyons le pire

Rajouter au colloque singulier entre le médecin et son malade une personne de confiance, qui non préparée à cette fonction ou appartenant à une secte peut influencer le malade vers des choix incompatibles avec la bonne pratique médicale peut poser un grave cas de conscience au médecin.

On pourrait imaginer des cas où le médecin n'accepterait pas le choix du patient « via » sa personne de confiance et ainsi être amené à refuser de continuer à prendre en charge le patient.

De même le médecin pour éviter d'éventuelles poursuites se retrancherait derrière le consentement du patient et de ses proches pour faire ou ne pas faire une thérapeutique pourtant souhaitable aux mieux des acquis de la science.

Enfin, des plaintes de patients insatisfaits reprochant à la personne de confiance et au médecin les imperfections d'une thérapeutique pourraient se concevoir dans le futur.

Docteur Ghislain Ruelland,
Vice-président du CDOM





TABLEAU DÉPARTEMENTAL

INSCRIPTIONS - Séance du 29 Juin 2006

Docteurs

ALI HAIMOUD TOUHAMI	10618	NGUYEN HUNG VIET	10629
AMATHIEU ROLAND	10619	OKOKO SHAKO	10630
AMROUCHE MOHAND	10620	PRENDKI VIRGINIE	10631
ARMAS JUAN-MANUEL	10621	REGIS BEATRICE	10632
BOUCHENE KAMAL	10622	SEBAOUN FLORENCE	10633
IBOUHSISSEN KHALID	10623	SEGAL JEAN PIERRE	10634
KALALOU KHALID	10624	TALBI SAMIR	10635
LAMBERT ELISABETH	10 625	TOLEDANO TANIA	10636
MACIEL SANDRA	10626	CHEMOUNY STEPHANIE	10637
MICHOT ANNE-SYLVESTRE	10627	PONCIN Nicolas	10638
MOSHARRAFOLMOLK HAYDEN	10628		

INSCRIPTIONS - Séance du 27 Juillet 2006

Docteurs

AMARA-POIRIER DONIA	10639	GUINAUD MARIANNE	10648
ATOUT-BEN MOUHA SAIDA	10640	JOVANOVIC DEJAN	10649
BOULANGER HENRI	10641	PERDRIX LUDIVINE	10650
CHAMBAZ CHERIFA	10642	RIGHI SOUHEYLA	10651
COLLINET JÉRÔME	10643	SEBEVITRICE	10652
DRAY LAURE	10644	SLIMANE KAMEL	10653
MOTY-MONNEREAU CÉLINE	10 645	TIMESTIT ALAIN	10654
NGALEU MONKAM ALAINE	10646	TOUREL EMMANUELLE	10655
DUVALLET ALAIN	10647	YILMAZ MERT EMINE	10656

INSCRIPTIONS - Séance du 31 Août 2006

Docteurs

DE LA CAFFINIÈRE JEAN-YVES	10657	LEVY ALAIN	10662
AHRIZ-SAKSI SALIMA	10658	MBASSA MENICK	10663
AMBROISINE GÉRALDINE	10659	RAKOTONIAINA LOVASOA	10 664
CHAILLOUX BÉRÉNICE	10660	JACQUOT CATHERINE	10665
ETIENNE HELOISE	10661		

INSCRIPTIONS - Séance du 28 Septembre 2006

Docteurs

AISSANI TARIK	10666	LOULI GOUCEM-FERIAL	10672
ARNOULD MONIQUE	10667	MASCARENHAS MARIA EUGÉNIA	10 673
BLANDET BEBINIRINA	10068	POUZET BRUNO	10674
CHARIOT PATRICK	10669	RABUTEAU SONA	10675
D'AURIA MICHELE	10670	RATINEAU FABIENNE	10676
DEPREZ VIRGINIE	10671	MICAELLI MATTHIAS	10677

INSCRIPTIONS - Séance du 26 Octobre 2006

Docteurs

AMROUNE LAMINE	10678	GRUE ANNICK	10691
ASSAD MOUSTAPHA	10679	HAICHEUR AISSA	10692
BADINIER ISABELLE	10680	KAKANOU EKEUH	10693
BADOS AURÉLIE	10681	MAHIEU EDUARDO	10694
BARKA M'HAMED	10682	MEDKOURI TOURIA	10695
BARRAUVINCENT	10683	NAZAC ANDRÉ	10696
BERTRAND EXBRAYAT CHRISTIANE	10684	OUIZIALA MESSAOUD	10697
BOUVIER BERTILLE	10 685	PICCO NADÈGE	10698
BRIARD VIRGINIE	10686	QUIROT BENOIT	10699
BURCHER SARA	10687	WATT-DIENG FATIMA	10700
CAMUS-DUBOIS CÉCILE	10688	VANDAMME SÉBASTIEN	10701
CHAOUKI MOUSTAFA	10689	BENBARA AMÉLIE	10702
CORDIER EMMANUELLE	10690	PALAZZI JULIEN	10703

INSCRIPTIONS - Séance du 22 Novembre 2006

Docteurs

ABRAHAMIK ANDRÉ	10704	LAJNEF HAJIRA	10717
ARAS NAZMIYE	10705	LOMBET SYLVIA	10718
BARCLAY FRANCINE	10706	MORAIIS CORINE	10719
BELLAHSENE ABDELKRIM	10707	NGOMBA WONGOLA FÉLIX	10720
BENLAKEHAL MOURAD	10708	NOBLINSKI JOANNA	10721
BERTRAND FABRICE	10709	QUETIER LOETITIA	10722
BOURAS-ROUMANE NABIHA	10710	QUINIOU FRANCINE	10723
BROUTIER HÉLÈNE	10 711	ROSIKON ANDREZEJ	10724
FASSIER AUDE	10712	SAEED NADIA	10725
GUERRE FABRICE	10713	SALAMITO DONATA	10726
HAOUACHE HAKIM	10714	TEDLAOUTI NENOUAR	10727
LABASTIE MARIE-NOELLE	10715	ZENKHRI FÉRIELLE	10728
LACHKAR ILANA	10716		

INSCRIPTIONS - Séance du 21 Décembre 2006

Docteurs

AGUERSSIF ABDELKRIM	10729	FAVRE PASCAL	10744
ALEXABDRE MARINA	10730	FERRARIO ANGEL	10745
ARNAL CHRISTIAN-JACQUES	10731	GIOVANNELLI ALDO	10746
TEIXEIRA SONIA	10732	GUYETAND CARINE	10747
BENABADJI-SIDAHMED	10733	JOUANNAUD VINCENT	10748
BENADOUDIA-SADKI GHANIA	10734	MEMAIN NATHALIE	10749
BIERMANN FRANÇOISE	10735	NDIAYE MAIMOUNA	10750
BIGA JULIE	10 736	PASQUIER MAUD	10751
BORAUD CYRIL	10737	PLATONOV IGOR	10752
CAILHOL JOHANN	10738	PRUGNOLLE HERVE	10753
DELAHAYE-DURIEZ ANDRÉE	10739	RENARD NATHALIE	10754
DELOT-EL-FAKHRI NADA	10740	SALENGRO EMMANUEL	10755
DENIS JEAN-BERNARD	10741	TAIEB-TAMACHA NOUR EDDINE	10756
ELLINIS ANIS	10742	TARRAL ANTOINE	10757
FAIVRE MARIE-FRANÇOISE	10743	ZOGLIANI SYLVIANE	10758

QUALIFICATIONS - Séance du 29 Juin 2006

Docteurs

AMATHIEU ROLAND	10619	ANESTHESIE-REANIMATION
DE LA SEIGLIERE ARNAUD	9902	SANTE PUBLIQUE ET MEDECINE SOCIALE
HANDRA-LUCA ADRIANA	10479	ANATOMIE CYTOLOGIE
KALALOU KHALID	10624	PSYCHIATRIE
OKOKO SHAKO	10630	PEDIATRIE
POLLIAND CLAUDE	9522	CHIRURGIE VISCERALE DIGESTIVE
PRENDKI VIRGINIE	10631	MEDECINE INTERNE
REGIS BEATRICE	10632	MEDECINE DU TRAVAIL
VINCENT FRANCOIS	10378	REANIMATION MEDICALE

QUALIFICATIONS - Séance du 27 Juillet 2006

Docteurs

PONCIN NICOLAS	10638	RADIOLOGIE ET IMAGERIE MÉDICALE
GHORAYEB GABRIEL	8413	CHIRURGIE THORACIQUE
YILMAZ MERT EMINE	10656	PÉDIATRE

QUALIFICATIONS - Séance du 31 Août 2006

Docteurs

JACQUOT CATHERINE	10665	ANESTHÉSIE RÉANIMATION
-------------------	-------	------------------------

QUALIFICATIONS - Séance du 28 Septembre 2006

Docteurs

RABUTEAU SONA	10675	PSYCHIATRIE
---------------	-------	-------------

TABLEAU DÉPARTEMENTAL

QUALIFICATIONS - Séance du 26 Octobre 2006

Docteurs

BADOS AURÉLIE	10681	PÉDIATRIE
BANNIER MARC	5071	SPÉCIALISTE EN CHIRURGIE PLASTIQUE RECONSTRUCTRICE ET ESTHÉTIQUE
KAKANOU EKEUH	10693	CHIRURGIE GÉNÉRALE
LABDELLI SIDI	10003	PSYCHIATRIE
LEMOINE BRUNO	8609	PSYCHIATRIE
PICCO NADEGE	10698	MÉDECINE GÉNÉRALE
VANDAMME SÉBASTIEN	10701	OPHTALMOLOGIE
BENBARA AMÉLIE	10702	GYNÉCOLOGIE OBSTÉTRIQUE

QUALIFICATIONS - Séance du 22 Novembre 2006

Docteurs

ARAS NAZMIYE	10705	MEDECINE GENERALE
BARCLAY FRANCINE	10706	MEDECINE GENERALE
BERTRAND FABRICE	10709	MEDECINE GENERALE
HAOUACHE HAKIM	10714	MEDECINE GENERALE
LAJNEF HAJIRA	10717	MEDECINE GENERALE
LOMBET SYLVIA	10718	MEDECINE GENERALE
MORAIS CORINE	10719	MEDECINE GENERALE
NGOMBA WONGOLA	10720	MEDECINE GENERALE
NOBLINSKI JOANNA	10721	PSYCHIATRIE
QUETIER LOETITIA	10722	MEDECINE GENERALE
SAEED NADIA	10725	MEDECINE GENERALE
ZENKHRI FÉRIELLE	10728	PEDIATRIE

QUALIFICATIONS - Séance du 21 Décembre 2006

Docteurs

ALEXANDRE MARINA	10730	DERMATOLOGIE ET VENEREOLOGIE
CAILHOL JOHANN	10738	SANTE PUBLIQUE ET MEDECINE SOCIALE
DELAHAYÉ-DURIEZ ANDRÉE	10739	GENETIQUE MEDICALE
ELLINIS ANIS	10742	MEDECINE GENERALE
GUYETAND CARINE	10747	PATHOLOGIE CARDIO-VASCULAIRE
NDIAYE MAIMOUNA	10750	MEDECINE GENERALE
PASQUIER MAUD	10751	ENDOCRINOLOGIE ET METABOLISMES

MEDECINS ayant demandé leur transfert ou mutation

RANAIVOARISOA	9853	Val de Marne	15/06/06	PIERRON Cyril	5614	Mayenne	21/08/06
WROBEL Nathan	7948	Paris	22/06/06	SOUCIET Anne	10450	Paris	21/08/06
BOUKLI Narjis	10598	Paris	22/06/06	DERAEDT Gilles	6221	Gironde	21/08/06
LAMISSE Nathalie	9565	Val d'Oise	22/06/06	GLACHANT Delphine	8778	Val de Marne	23/08/06
UZAN Julien	10617	Hauts de Seine	26/06/06	REVAH Levy	8207	Val d'Oise	23/08/06
AILLAGON-BOURGUET Laurence	5411	Rhône	29/06/06	BILLOT Nicolas	10345	Hauts de Seine	25/08/06
BOUCHOUCHA Hager	10358	Paris	29/06/06	GOUTTEFANGEAS Frank	6859	Paris	28/08/06
OVIEDO-MASSET Mirla	9852	Essonne	29/06/06	SCHAUER Florence	10317	Guadeloupe	31/08/06
BOULEDROUA Ghania	10200	Essonne	5/07/06	PRADERE Jérôme	9504	Val d'Oise	31/08/06
ACHRAFI Homayoun	7997	Paris	6/07/06	LASNE Noelle	10385	Charente Maritime	31/08/06
THEVENIN-LEMOINE Brigitte	10120	Paris	11/07/06	MORSALINE Philippe	6586	Hauts de Seine	6/09/06
TOMA Daniel	10226	Paris	11/07/06	BROSSARD Jean Bernard	7467	Vendée	6/09/06
NGO Laurence	8481	Paris	17/07/06	GROSBOIS Catherine	9705	Eure	6/09/06
BAUDET Jean Pierre	9221	Hauts de Seine	17/07/06	LOBE Ida	10250	Paris	7/09/06
ENET Benoit	10026	Morbihan	17/07/06	ENJAUME Frédéric	9121	Paris	14/09/06
UDIMBA Samuel	8541	Guadeloupe	17/07/06	TORTI Florinda	10565	Paris	14/09/06
TCHORELOFF Catherine	8876	Paris	17/07/06	POL Corinne	9726	Val de Marne	20/09/06
CHITRITY Yvon	7621	Paris	20/07/06	MARIAN-GHEORGHITA Gianina	10032	Haute Saone	21/09/06
BRAHAMLI-LEVY Marianne	10267	Etranger	17/08/06	FASSIE Stéphanie	10476	Var	21/09/06
ESTEVE Vincent	8222	Essonne	10/08/06	BARBARO Albert	8067	Paris	21/09/06
SAMAMA Marc	8723	Paris	10/08/03	GUEDJ Freddy	8224	Val de Marne	22/09/06
MEZERAI Mustapha	9961	Tarn et Garonne	10/08/06	GUETTA Thierry	6895	Val d'Oise	22/09/06
PATERON Dominique	6073	Paris	10/08/06	GILLET Juliette	10238	Morbihan	28/09/06
BOJIC Nicolas	8011	Haute-Savoie	10/08/06	BERNARD Carine	10075	Paris	28/09/06
HO NGUYEN Minh-ha	10046	Seine et Marne	10/08/06	GHARGI-SEMANN Nuha	8412	Hauts de Seine	28/09/06
HADJADJ Marc	10416	Oise	21/08/06	FEDERMEYER Fernand	2046	Gard	21/10/06

MERAH Alain	9254	Seine et Marne	2/10/06	COIC Bernard	10203	Paris	16/11/06
RENAUD Estelle	10053	Oise	4/10/06	BEN M'RAD Mona	10525	Paris	16/11/06
BERTIN Stéphane	9790	Paris	4/10/06	KOURDOULI Monique	10246	Paris	16/11/06
LEFEVRE Agnès	9753	Hauts de Seine	6/10/06	SOULIER Mireille	9891	Finistère	17/11/06
BOURDIER Nathalie	8914	Paris	6/10/06	AL ALOUCY Jamal	9202	Val d'Oise	27/11/06
MARIAN-GHEORGHITA Dan	9746	Haute Saone	11/10/06	PICANDET Brigitte	9212	Hauts de Seine	27/11/06
DUCARME Guillaume	10207	Hauts de Seine	18/10/06	RICHON Dominique	7992	Paris	27/11/06
MULLER Florence	9691	Paris	24/10/06	THEOLEYRE Benoit	9949	Paris	27/11/06
DEBBAH Nassera	10282	Loire Atlantique	23/10/06	POUZET Bruno	10674	Essonne	27/11/06
NOUWEN Johan	10533	Pacifique Sud	25/10/06	QUEMIN Raphael	9948	Hauts de Seine	29/11/06
MAFOUTA Mathurine	8750	Seine et Marne	25/10/06	SARFATI-SCHAAN Cathy	6765	Val de Marne	30/11/06
FELLOUS Jean Claude	4221	Paris	26/10/06	NAZAL Eve-Marie	10087	Lot et Garonne	30/11/06
THOREAU Frédéric	10492	Val de Marne	6/11/06	SURROCA-MORIN Michèle	7316	Paris	30/11/06
DARQUIES Thomas	10204	Gironde	7/11/06	MATERA Barbara	10186	Eure et Loire	30/11/06
OROUJJI Bijane	10311	Val d'Oise	8/11/06	LEPAGE Christophe	10610	Paris	30/11/06
BERGONZI Tiphaine	9973	Finistère	8/11/06	FROIDEFOND LECHENE			
FESSENMEYER Christine	10176	Val de Marne	8/11/06	Frédérique	7495	Yvelines	30/11/06
LAPLANCHE Sylvie	10483	Isère	8/11/06	D'AURIA Michèle	10670	Paris	30/11/06
BOURGEOT Benoit	10470	Isère	9/11/06	DUFETRE Claude	6001	Paris	7/12/06
JAININ Robert	10148	Paris	9/11/06	CHAOUKI Mostafa	10689	Val de Marne	7/12/06
BAROUNI Panagiota	10466	Paris	13/11/06	AUBRN Pascal	7570	Gard	11/12/06
KIMATA Pauline	10149	Mayotte	16/11/06	HAMON Annick	5810	Hauts de Seine	11/12/06
ZEIDAN Joseph	10122	Yvelines	16/11/06	PALAZZI Julien	10703	Val de Marne	13/12/06
BENOIT Jean Pierre	9222	Paris	16/11/06	BECANNE Xavier	9554	Paris	13/12/06
THERON-GERARD Lucie	10195	Hauts de Seine	16/11/06				

MEDECINS - Changements d'adresse

ABDRAHAMIK ANDRÉ	HÔPITAL RENE MURET AVENUE DU DR SCHAEFFNER 93270 SEVRAN
AMROUNE LAMINE	U.R.S.S.A.F DE PARIS 22/24 RUE DE LAGNY 93100 MONTREUIL
ARAS NAZMIYE	HÔPITAL JEAN VERDIER AVENUE DU 14 JUILLET 93140 BONDY
ASSAD MOUSTAPHA	HÔPITAL ROBERT BALLANGER BD ROBERT BALLANGER 93600 AULNAY SOUS BOIS
AZULAY JACQUES	1 BIS AVENUE OUTREBON 93250 VILLEMOMBLE
BADINIER ISABELLE	A.M.E.T. 62 RUEVOLTAIRE 93100 MONTREUIL
BADOS AURÉLIE	HÔPITAL JEAN VERDIER AVENUE DU 14 JUILLET 93140 BONDY
BARCLAY FRANCINE	HÔPITAL JEAN VERDIER AVENUE DU 14 JUILLET 93140 BONDY
BARKA M'HAMED	CLINIQUE DE LA DHUYS 1 RUE PIERRE CURIE 93170 BAGNOLET
BARRIAU VINCENT	CCN 32/36 RUE DES MOULINS GEMEAUX 93200 SAINT DENIS
BELLAHSENE ABDELKRIM	AVENUE DU GÉNÉRAL LECLERC IMMEUBLE PICASSO 93370 MONTFERMEIL
BELRHOMARI NABI	5 RUE FRANCIS DE PRESSENSE 93200 LA PLAINE ST DENIS
BENBARA AMÉLIE	HÔPITAL JEAN VERDIER AVENUE DU 14 JUILLET 93140 BONDY
BENBELLOUT BOHALEM FRANCK	8 RUE COLETTE AUDRY 93310 LE PRE ST GERVAIS
BENLAKEHAL MOURAD	HÔPITAL ANDRÉ GRÉGOIRE 56 BD DE LA BOISSIÈRE 93100 MONTREUIL
BENNANI ABDELKRIM	SERAL EPIBIO 7 RUE LACEPEDE 93800 EPINAY SUR SEINE
BERTRAND EXBRAYAT CHRISTIANE	HÔPITAL ROBERT BALLANGER BD ROBERT BALLANGER 93600 AULNAY SOUS BOIS
BERTRAND FABRICE	HÔPITAL ROBERT BALLANGER BD ROBERT BALLANGER 93600 AULNAY SOUS BOIS
BOURAS-ROUMANTE NABIHA	IMMEUBLE PABLO PICASSO 93000 BOBIGNY
BOUVIER BERTILLE	PMI 1 RUE DE LA COMMUNE DE PARIS 93450 L'ILE ST DENIS
BRIARD VIRGINIE	CITÉ COSMONAUTES 1 PLACE YOURI GAGARINE 93200 ST DENIS
BROUTIER HÉLÈNE	HÔPITAL ROBERT BALLANGER BD ROBERT BALLANGER 93602 AULNAY SOUS BOIS
BUISSON JEAN	57 RUE JEAN RICHARD BLOCH 93150 LE BLANC MESNIL
BURCHERI SARA	HÔPITAL AVICENNE 125 RTE DE STALINGRAD 93000 BOBIGNY
CAMUS-DUBOIS CÉCILE	CMS 27/33 BD MAXIME GORKI 93240 STAINS
CHAMBAZ CHERIFA	POLYCLINIQUE VAUBAN 135/137 AV VAUBAN 93190 LIVRY GARGAN
CHAOUKI MOUSTAFA	CLINIQUE DE L'ESTRÉE 35 RUE D'AMIENS 93240 STAINS
CHEVALLIER BRUNO	HÔPITAL PRIVÉ 7 AVENUE HENRI BARBUSSE 93150 LE BLANC MESNIL
CHRISTODOULOU NATHALIE	EPS MAISON BLANCHE 3 AV JEAN JAURÈS 93300 NEUILLY SUR MARNE
COHEN HUBERT	9 ALLÉE DES ROSEAUX 93600 AULNAY SOUS BOIS
COLLINET JÉROME	CMS 5 RUE DU DR PESQUE 93300 AUBERVILLIERS
CORDIER EMMANUELLE	HÔPITAL DELAFONTAINE 2 RUE DELAFONTAINE 93200 ST DENIS
COSTA MARTINE	8 RUE SAINT GERMAIN 93220 GAGNY
DAVID SÉBASTIEN	116 RUE HÉLÈNE COCHENNEC 93300 AUBERVILLIERS
DE LA CAFFINIÈRE JEAN-YVES	CTRE MÉDICO CHIRURGICAL 40 RUE FLORÉAL 93170 BAGNOLET
DRAY LAURE	HÔPITAL JEAN VERDIER AVENUE DU 14 JUILLET 93140 BONDY
DUBOIS JACQUES	CITÉ SALVADOR ALLENDÉ 1 PLACE VICTOR JARA 93430 VILLETANEUSE
DUCLÓS GÉRARD	1 BIS AVENUE OUTREBON 93250 VILLEMOMBLE
ELEUCH AHMED	2 RUE DU 4 SEPTEMBRE 93200 ST DENIS
ESTRUCCH HERVÉ	13 RUE DU QUATRIÈME ZOUAVE 93110 ROSNY SOUS BOIS
FASSIER AUDE	CCN 10 BD ANATOLE FRANCE 93200 ST DENIS
FOURCHARD VINCENT	CTRE DE SANTÉ MUNICIPAL 31 BD THÉOPHILE SUEUR 93100 MONTREUIL
GERVAIS JULIEN	5 RUE PIERRE BROSSOLETTE 93130 NOISY LE SEC
GRUE ANNICK	PMI LE RONDEAU 3 RUE PAUL VERLAINE 93130 NOISY LE SEC
GUERRE FABRICE	56 AV DU MARÉCHAL LECLERC 93190 LIVRY GARGAN
HAICHEUR AÏSSA	CMS 36 RUE SAINT CLAUDE 93190 LIVRY GARGAN
HAOUACHE HAKIM	HÔPITAL DELAFONTAINE 2 RUE DELAFONTAINE 93200 ST DENIS

MEDECINS - Changements d'adresse suite

HATIEZ PASCAL	18 AVENUE DU GROS PEUPLIER 93600 AULNAY SOUS BOIS
HENON-RIBIERE ELISABETH	2 BD ROY 93320 LES PAVILLONS SOUS BOIS
IBOUHSISSEN KHALID	53 AVENUE GABRIEL PÉRI 93120 LA COURNEUVE
JACQUOT ANNE	HÔPITAL PRIVÉ 8/12 RUE ROGER SALOMON 93700 DRANCY
JACQUOT ANNE	HÔPITAL PRIVÉ DE SEINE ST DENIS 8/12 RUE R SALOMON 93700 DRANCY
JASMIN LEBRUN CATHERINE	12 RUE LÉON 93600 AULNAY SOUS BOIS
JOLLIVET PATRICE	CTRE DE SANTÉ DU VERT GALANT 7 AV AUGUSTE BLANQUI 93420 VILLEPINTE
JOUDIOU PASCAL	CTRE DES SPÉCIALISTES 85 AV HENRI BARBUSSE 93700 DRANCY
KABKA DANIEL	HÔPITAL PRIVÉ 7 AVENUE HENRI BARBUSSE 93150 LE BLANC MESNIL
KAKANOU EKEUH ALAIN	HÔPITAL AVICENNE 125 RTE DE STALINGRAD 93000 BOBIGNY
KAMMER GUILLAUME	17 RUE CHARLES TILLON 93300 AUBERVILLIERS
KOUADHRIA SIHAM	CTRE DE SANTÉ JM DOLIDIER 18/20 RUE GUÉROUX 93380 PIERREFITTE SUR SEINE
LABASTIE MARIE-NOELLE	56 AV DU MARÉCHAL LECLERC 93190 LIVRY GARGAN
LACHKAR ILANA	HÔPITAL LE RAINCY MONTFERMEIL 10 RUE DU GLE LECLERC 93370 MONTFERMEIL
LAMARI LOUIZA	1 BIS RUE GASTON PHILIPPE 93200 ST DENIS
LE CORRE PATRICK	42 RUE AUGUSTE POUILLAIN RDC BAT A PORTE G 93200 ST DENIS
LE LAGADEC RONAN	LABORATOIRE LABBE 3 RUE GORGES LAINEAU 93160 NOISY LE GRAND
LUKOMBO SIMON	CLINIQUE DE L'ESTRÉE 35 RUE D'AMIENS 93240 STAINS
MAHIEU EUDARDO	HÔPITAL ROBERT BALLANGER BD ROBERT BALLANGER 93600 AULNAY SOUS BOIS
MEDKOURI TOURIA	CMS CORNET RUE E ET ML CORNET 93500 PANTIN
MUSSAT PHILIPPE	HÔPITAL PRVÉ 8/12 RUE ROGER SALOMON 93700 DRANCY
NAZAC ANDRÉ	HÔPITAL ANDRÉ GRÉGOIRE 56 BD DE LA BOISSIÈRE 93100 MONTREUIL
NOBLINSKI JOANNA	HÔPITAL ANDRÉ GRÉGOIRE 56 BD DE LA BOISSIÈRE 93100 MONTREUIL
OUIZIALA MESSAOUD	SOCIETE ATS 99 AVENUE JEAN LOLIVE 93500 PANTIN
PERMAL SARAH	HÔPITAL ANDRÉ GRÉGOIRE 56 BD DE LA BOISSIÈRE 93100 MONTREUIL
PIKETTY BÉNÉDICTE	65 BIS RUEVOLTAIRE 93100 MONTREUIL
PONCIN NICOLAS	11 AVENUE DE LA RÉPUBLIQUE 93600 AULNAY SOUS BOIS
PORTE-ARONDELLE CATHERINE	AEROPORT DE PARIS-ROISSY SCE MÉDICAL D'URGENCE SOINS BP 24101 95000 ROISSY AEROPORT CHARLES DE GAULLE
PR DE LA CAFFINIÈRE JEAN YVES	HÔPITAL EUROPÉEN DE PARIS LA ROSERAIE 120AV DE LA RÉPUBLIQUE 93300 AUBERVILLIERS
PRADIN VÉRONIQUE	14 AVENUE DU GROS PEUPLIER 93600 AULNAY SOUS BOIS
QUINIOU FRANCINE	67 BD ALSACE LORRAINE 93110 ROSNY SOUS BOIS
QUIRIOT BENOIT	EPSVILLE EVRARD 21 RUE VICTOR BEAUSSE 93100 MONTREUIL
RAMANOELINA JACKY	HÔPITAL AVICENNE 125 RTE DE STALINGRAD 93000 BOBIGNY
SABLE-FOURTASSOU RÉGIS	HÔPITAL ROBERT BALLANGER BD ROBERT BALLANGER 93600 AULNAY SOUS BOIS
SAID-MOHAMAD MEHAROUNENISSA	8 ALLÉE A DE ST EXUPERY 93200 ST DENIS
SAIFI SAMIRA	GIP 41 AV DEVERDUN 93140 BONDY
SALAMITO DONATA	359 AV P.V. COUTURIER 93000 BOBIGNY
SIBONY-PRAT JOYCE-RICA	HÔPITAL ANDRÉ GRÉGOIRE 56 BD DE LA BOISSIÈRE 93100 MONTREUIL
STAMENKOVIC SOPHIE	2 AVENUE DU STADE 93200 SAINT DENIS
TAGZIRIA KARIM	2 RUE DE LA RÉPUBLIQUE 93700 DRANCY
TEDLAOUTI MENOUAR	HÔPITAL JEAN VERDIER AVENUE DU 14 JUILLET 93140 BONDY
TOURTEAU MARTINE	4 MAIL VICTOR HUGO 93160 NOISY LE GRAND
VANDAMME SÉBASTIEN	HÔPITAL MONTFERMEIL 10 RUE DU GÉNÉRAL LECLERC 93370 MONTFERMEIL
VICTOR NATHALIE	SCHS 65 RUE DU CAPITAINE DREYFUS 93100 MONTREUIL
VIGNAL-BAUGNON DOMINIQUE	MAISON DE LA PETITE ENFANCE HALTE JEUX DE LA BOISSIÈRE 93110 ROSNY SOUS BOIS
WATT-DIENG FATIMATA	43 RUE ANATOLE FRANCE 93130 NOISY LE SEC
ZENKHRI FERIELLE	HÔPITAL JEAN VERDIER AVENUE DU 14 JUILLET 93140 BONDY
ZERAH GILBERT	CLINIQUE DE LA DHUYS 1 RUE PIERRE CURIE 93170 BAGNOLET

RADIATIONS

BENSAID DOMINIQUE	10321
MULLER HENRI	5353

MEDECINS Retraités

GROS PIERRE
POULTON FRANCIS

MEDECINS Décédés

BONDARD BETTY	25/05/04
LE COCQ JEAN-CLAUDE	27/08/05
POUX JEAN-PIERRE	11/12/05
MASSON FRÉDÉRIC	3/08/06
TOURREAU DOMINIQUE	25/08/06
LEBOFF THIERRY	9/09/06
METZGER MICHEL	19/10/06
SIMON PAULE	21/10/06



DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :

Le Président du Conseil départemental de l'Ordre
des médecins de la Seine Saint Denis
Docteur **Edgard FELLOUS**

DIRECTEUR DE LA RÉDACTION :

Docteur **Jacques PIQUET**

RÉGIE PUBLICITAIRE :

Impressions Digitales

Tél. : 01 49 88 45 70 - Fax : 01 49 88 45 80

CONCEPTION RÉALISATION IMPRESSION :

Impressions Digitales

216, rue de Rosny - 93100 MONTREUIL

Tél. : 01 49 88 45 70 - Fax : 01 49 88 45 80

La Chancellerie

www.lachancellerie.com

Chambres d'hôtes au cœur des Châteaux de la Loire et de ses vignobles



Une surprise vous sera réservée.

Calme, détente et gastronomie.

Elisabeth & Christian Maury vous accueillent dans leur maison : chambres d'hôtes de charme, table d'hôtes chaleureuse et raffinée valorisant les produits régionaux.

Salle de séminaires (12 pers), caves historiques. Parc fleuri avec piscine, ping-pong, vélos. Nombreuses activités touristiques et gastronomiques à proximité. Golf de Touraine à 30mn.



La Chancellerie 37420 Huismes (Chinon)

renseignements et réservations : Tél : 02 47 95 46 76 - Fax : 02 47 95 54 08 - www.lachancellerie.com



**Venez bénéficier de conditions privilégiées
sur une gamme de Qualité.**



NOUVELLE TOYOTA AVENSIS. LA QUALITE PARLE D'ELLE MEME



**Groupe Gérard Troublé Automobiles (G.T.A.) :
1er Distributeur TOYOTA de l'Est Parisien.**

**Nos équipes de Lagny sur Marne et Villemomble
vous réserveront le meilleur accueil
et les services adaptés à vos attentes.**

**TOYOTA MARNE LA VALLEE
Gare SNCF de Lagny (77)
01 64 12 77 99**

**TOYOTA VILLEMOMBLE
84, Grande Rue (93)
01 48 94 65 23**